



ment du District de Carhaix. Mais bientôt les prêtres non assermentés durent cesser tout exercice public du culte et se tenir cachés, M. Cosquer se retira alors au village de La Forêt, en Bolazec, où il aidait son frère et sa sœur à cultiver la ferme. C'est là que le 14 Septembre 1793, il fut pris par la gendarmerie, sur la dénonciation d'un habitant de Botsorhel. Le procès-verbal de cette arrestation est ainsi conçu (1) :

« L'an 1793, le 14 Septembre, nous, Julien Berdou, Colin Martin et Guillaume Rolland, gendarmes du Ponthou, certifions que sur les midi est venu en notre résidence le nommé René Le Gordonec, charron, demeurant en la trêve de Botsorhel, qui nous a dit qu'il savait où il y avait un prêtre réfractaire qui s'était réfugié chez son frère, et que nous n'avions qu'à nous trouver en un endroit nommé Tachen-Christ, en Botsorhel, sur les 6 heures du soir, qu'il y serait lui et son fils et nous aurait conduits en la maison où était le dit prêtre. Ils furent fidèles au rendez-vous, et avons parti tous ensemble et avons continué notre route pour nous rendre au village de La Forêt, en Bolazec, ce que voyant nous avons entré dans une loge au pignon de la maison dont nous avons trouvé le nommé François Cosquer qui était même au lit. Après avoir fait la fouille dans cette dite loge, interrogé ce qu'il était, a déclaré qu'il était prêtre, nous l'avons fait s'habiller, puis il nous a demandé d'aller voir son frère qui était dans la maison, auparavant que de partir, afin d'avoir son chapeau ; étant entrés, son frère lui a donné son chapeau, et nous avons aperçu un fusil pendu à la cheminée sans pierre ni chargé, que nous avons pris, car le conducteur nous avait avertis de nous méfier de son frère à cause de ce fusil. Après avoir fait ses adieux à son frère

(1) L. 15.

et à sa sœur, nous avons quitté la maison et revenus par Guerlesquin au Ponthou, et nous avons remis le prêtre au District de Morlaix. »

Le 18 Septembre, le District procéda à l'interrogation de M. Cosquer, mais ayant constaté qu'il n'avait pas fait « d'actes extérieurs de fonctions ecclésiastiques » ne le condamna pas à mort, mais ordonna qu'il fût conduit à Quimper pour y attendre un passage à la Guyanne.

Nous apprenons, par une lettre de M. Cosquer, en 1809, que ce ne fut pas sur Quimper mais sur Brest qu'il fut dirigé, et qu'en passant par Landerneau il subit un second jugement qui le condamna à la peine de mort ; « mais, ajoute-t-il, mon heure n'était pas encore venue et le commissaire refusa de signer mon jugement ». Il demeura vingt-sept mois en détention à Brest, d'où il fut libéré avec tous les autres prisonniers, à la fin de 1795. Il revint alors à Bolazec et à Scrignac, où se trouvaient, dit-il, « dans le voisinage MM. Larchantel et Lescoat, qui me dirent de m'y tenir au lieu de retourner à Kergrist, annexé aux Côtes-du-Nord ».

A l'organisation du clergé en 1802, M. Cosquer fut maintenu à Bolazec, où il était encore en Novembre 1809, époque à laquelle il fut appelé à Pouldreuzic, à son grand regret, car il redoutait pour sa santé les bords de la mer.

M. Cosquer ne fut pas remplacé à Bolazec, qui demeura sans recteur comme annexe de Scrignac, pendant près de vingt ans.

Population de Bolazec : en 1800, 700 âmes.  
— en 1900, 856 âmes.

#### RECTEURS DE BOLAZEC

1804-1815. François Cosquer, né en 1760 à Bolazec, prêtre en 1786.

- 1830-1835. Pierre-Michel Bléas, de Bodilis.  
 1835. Louis Caradec, de Plogastel-Saint-Germain.  
 1840. Jacques Bohic, de Henvic.  
 1840-1845. Jean-Marie Lolivier, de Scrignac.  
 1845-1856. Jean-Louis Kerbaul, de Trefflévénez.  
 1856-1860. François Guyader, de Roscoff.  
 1860-1864. Guillaume Colleter, de Plouézoc'h.  
 1864-1867. Paul-Marie Guivarch, de Mespaul.  
 1867-1876. Hervé Lojou, de Plougasnou.  
 1876-1880. François-Marie Le Quéré de Plouvorn.  
 1880-1888. Guillaume Guézennec, de Ploujean.  
 1888-1895. Louis-Marie Lochouarn, de Quimperlé.  
 1895-1901. Aimé Berriet.  
 1901. Alfred Chavet.

## SEIGNEURS DE LA PAROISSE

Guynement, Sr de Lannunec : *de sable à 3 rencontres de cerf d'argent.*

## PRÊTRES ORIGINAIRES DE BOLAZEC DE 1800 à 1900.

MM.

1. — Guinament, Guillaume, prêtre, 13 Mars 1813.
2. — Buanec, Jean-Louis-Marie, prêtre, 10 Août 1873.

